

# TRAIT-D'UNION – MARS 2012

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



### Le mot du Maire

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens

Voilà maintenant deux mois que lors de la cérémonie des vœux, nous vous avons présenté nos projets pour cette nouvelle année. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cet éditorial me permettra de faire un petit point de la situation de notre commune.

*Cependant, avant toute chose, je souhaitais vous faire partager la tristesse qui est la nôtre, suite au décès de notre collègue et ami, Serge GACHE. Serge avait été élu conseiller municipal en mars 2008, à nos côtés. Il a été actif, notamment au sein des commissions des affaires scolaires et d'aide à la personne, jusqu'à ce que la maladie l'éloigne de nous.*



*Nous nous associons à la peine de sa famille. Au revoir, Serge, tu nous manqueras et nous penserons souvent à toi.*

Pour autant, malgré notre émotion, il nous faut poursuivre nos travaux pour atteindre nos objectifs d'évolution, d'ouverture et de rajeunissement de notre commune.

La principale information que je souhaitais vous donner est la mise en ligne de notre site Internet : <http://www.saintdenissurloire.fr> est désormais disponible. Même si quelques rares pages sont encore soit à terminer, soit à peaufiner, vous y trouverez une grande richesse d'informations sur notre commune, bien sûr, mais aussi sur les services publics, les démarches et documents administratifs et les services communautaires assurés par Agglopolys. Nous avons souhaité en faire un outil convivial et pratique. Nous vous invitons à le visiter et sommes à l'écoute des critiques et propositions constructives que vous pourrez nous faire à son sujet.

Je tenais à féliciter et à remercier Claudine BOCQUEL, mon adjointe en charge de la communication, pour l'énorme travail qu'elle a réalisé sur ce projet, enfin devenu réalité.

Pour continuer dans les travaux de la commission « Communication », dont ce Trait-d'Union est aussi une réalisation, je tenais à vous signaler que nous nous remettons au travail sur la conception du logo de notre commune. Quelques dionysiens nous ont déjà fait des suggestions, nous allons solliciter également une professionnelle de ce secteur. Nous espérons être mesure de faire des propositions dans quelques mois.

Concernant nos lotissements, vous aurez pu observer que sur les Ouches, les maisons poussent comme des champignons. Encore deux lots à vendre et l'îlot de 3 logements sociaux à construire, mais les premiers habitants devraient pouvoir emménager cet été. Et la Martinière, me direz-vous ! On peut dire que ça avance même si rien n'est encore visible sur le terrain. Patience ! L'entreprise qui réalisera les travaux de viabilisation et le parking attendant au lotissement devrait être choisie dans les toutes prochaines semaines et les travaux pourraient débuter cet été.

Un autre domaine dans lequel nous œuvrons, aux côtés d'Agglopolys, est le développement économique. Les travaux pour la pose de la clôture, préalable à la réhabilitation du bâtiment et au début d'activité, ont commencé sur le site de l'ex-Sofarama. Le site de l'ex-Leader Price a lui aussi été repris. L'entreprise **AGB**, Arts Graphiques Blésois, entreprise de façonnage en imprimerie, installée précédemment sur la ZI de Blois, commencera prochainement son activité à Saint-Denis-sur-Loire. Avec Vial et Kaoprix, c'est à nouveau l'ensemble de ce secteur qui est opérationnel.

Seule ombre au tableau : l'ex-Tousalon ! Beaucoup de candidats sont venus nous rencontrer avec des projets souvent très intéressants, mais pour l'instant pas d'élu ! Nous continuons évidemment à suivre ce dossier en espérant une issue favorable dans les plus brefs délais.

Cependant, je pense que les dionysiens peuvent être satisfaits de voir évoluer favorablement la situation de ces friches commerciales, très néfastes au caractère dynamique que nous souhaitons donner à notre commune.



### Bulletin n° 73

Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune inscrite



### Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Actualités de la Commune .....	2
Les associations.....	6
Quelques rappels de printemps .....	7

Enfin, les deux derniers projets dont je vous avais parlé de vive voix aux vœux sont la future Maison des Associations et le projet de souscription pour la rénovation du pont de l'Allée des Platanes. Ces deux dossiers évoluent, pour l'instant favorablement :

- À partir d'une consultation beaucoup plus large, nous avons sélectionné quatre cabinets d'architectes que nous allons maintenant solliciter pour qu'ils nous présentent chacun une esquisse qui nous permettra de choisir celui qui sera le maître d'œuvre de notre future Maison des Associations.

- Nous avons rencontré les représentants de la Fondation du Patrimoine au sujet de la souscription publique que nous allons lancer afin de pouvoir bénéficier d'une subvention qui nous permettra, en 2013, de restaurer le pont très endommagé de la rue de la Loire, au début de l'Allée des Platanes. Nous avons décidé d'ajouter à ce dossier la fin des travaux de restauration du Lavoir de Macé, autre fleuron de notre patrimoine.

Tous ces projets, tous ces dossiers en cours ou à venir, vous pourrez dorénavant en suivre l'évolution sur notre site Internet. Cependant, nous ne perdrons pas pour autant le contact avec les dionysiens qui ne sont pas encore « connectés ». Nous continuerons donc à vous proposer régulièrement votre Trait-d'Union, en version papier bien sûr.

Je vous souhaite une bonne lecture.

# 2012

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

### RETENEZ BIEN CES DATES

#### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

**1<sup>er</sup> tour : Dimanche 22 AVRIL**  
**2<sup>ème</sup> tour : Dimanche 6 MAI**

#### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

**1<sup>er</sup> tour : Dimanche 10 JUIN**  
**2<sup>ème</sup> tour : Dimanche 17 JUIN**

*Nous attirons votre attention sur le fait que le premier tour de l'élection présidentielle se déroule le premier dimanche et le second tour le dernier dimanche des vacances scolaires de Pâques*

***Vous ne pouvez pas voter ? Pensez au vote par procuration.***

#### **OFFRE D'EMPLOI**

La commune de Saint-Denis-sur-Loire recherche une personne qui serait intéressée pour effectuer quelques heures de ménage et autres tâches liées aux activités périscolaires (cantine, garderie)

**Temps de travail : minimum**  
8 heures par semaine pendant le temps scolaire.

#### **De quoi avons-nous parlé au conseil municipal du 2 février 2012 ?**

- **Projet de suppression d'une classe dans le RPI** – Le conseil **s'oppose** formellement à toute fermeture de classe et demande que la mesure de la carte scolaire 2012/2013 annoncée pour le RPI fasse l'objet d'un réexamen et ne frappe pas les classes de la commune de Saint-Denis-sur-Loire.
- **Commissions Agglopolys et représentations diverses** - Plusieurs conseillers municipaux proposent leur candidature aux différentes commissions et représentations de la nouvelle Agglopolys.
- **Baux ruraux** Dans un premier temps, la commission propose d'harmoniser les taxes en les fixant à 10% du montant du fermage, ce que le conseil accepte.



**La municipalité de SAINT-DENIS-SUR LOIRE vous donne rendez-vous le samedi 24 mars de 9h30 à 12h30 sur le parking en bord de Loire, au bout de l'allée des platanes pour nettoyer nos bords de Loire !**

La Maison de la Loire du Loir-et-Cher et l'Observatoire Loire organisent, le samedi 24 mars, de 8h30 à 12h30, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, l'opération « Agissons pour une Loire propre » en partenariat avec 13 communes ligériennes du Loir et Cher, la centrale nucléaire de St-Laurent-des-Eaux et de nombreux autres partenaires.

Cette année, 13 communes de bord de Loire, fidèles au rendez-vous, se mobilisent pour cette 9<sup>ème</sup> édition. La Région Centre, le Conseil Général, le SGAR, l'établissement public Loire, la Mission Loire..., des associations (dont l'Observatoire Loire) et des partenaires privés s'associent également aux organisateurs pour contribuer au succès de cette opération.

En 2011, 500 personnes volontaires, 60 bénévoles, ainsi que 10 animateurs du Lycée agricole de Vendôme et des associations se sont réunis pour cette opération éco-citoyenne. Leur mobilisation a permis de ramasser et de trier plus de 10 tonnes de déchets.

Outre le ramassage des déchets, cette matinée a également pour but de sensibiliser et de faire découvrir la faune et la flore ligérienne au plus grand nombre. Pour ce faire, les animateurs de la Maison de la Loire et de l'Observatoire Loire ainsi que des élèves de BTS du Lycée Agricole de Vendôme proposeront des « points animations, canoë ou bateaux traditionnels » et des « points nature » le long des berges dans chacune des 13 communes participantes.

**La réussite de cette opération dépend de la mobilisation de tous.** Ainsi, nous vous donnons rendez-vous pour préserver et découvrir les richesses naturelles de la Loire, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis novembre 2000.



**CÉRÉMONIE DU 8 MAI**  
**Nous vous attendons nombreux**  
**Le mardi 8 mai 2012 à 11 H**  
**Place Eugène Leroux**

**Cérémonie commémorative au Monument aux Morts**  
**suivie d'un vin d'honneur**



### **INSCRIPTION A L'ÉCOLE – RENTRÉE 2012**

**Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rendre à la mairie, muni de votre livret de famille, pour une préinscription.**

**Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous avec Sophie MOHR, directrice de l'école LORJOU, pour l'inscription définitive de votre enfant. (N° de téléphone de l'école : 02 54 74 33 39).**

**Le jour de ce rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :**

- **La feuille de préinscription qui vous aura remise par le secrétariat de mairie ;**
- **Le carnet de santé de votre enfant ;**
- **Votre livret de famille.**

**Sophie accepte les enfants à partir de deux ans et demi, pour la journée entière.**

## COMMISSION VOIRIE



Les travaux d'enfouissement des réseaux aux Mées (EDF, TELECOM, ECLAIRAGE PUBLIC) touchent à leur fin. L'installation des nouveaux candélabres Rue de la Croix, Rue des Grèves et Rue du Bois est terminée et le nouvel éclairage mis en service. Il reste à réaliser les branchements « téléphone », ainsi que la dépose des poteaux existants avant la remise en état de la voirie. Les travaux en cours actuellement se situent Rue des Perce-Neige et devraient être en principe terminés fin Mars.

En ce qui concerne l'allée de la Ramée, les candélabres vont être remplacés et, pour certains, repositionnés pour plus de sécurité et d'efficacité.

Sans l'arrêt consécutif aux intempéries, ces travaux seraient probablement achevés.

Nous profitons de ce Trait-d'Union pour remercier les riverains pour leur patience et les employés de la société ETDE pour la qualité de leur travail et leur gentillesse à l'égard des dionysiens.



## COMMISSION URBANISME

Les demandes d'urbanismes se présentent sous deux formes :

- La déclaration préalable
- Le permis de construire

### Quel document pour quels travaux ?

Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une <u>surface hors œuvre brute (Shob)</u> de moins de 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU). Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, un <u>permis de construire</u> est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà du seuil de 170 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Modification du volume du bâtiment entraînant le percement ou l'agrandissement d'un mur extérieur ;</li> <li>• Modification de l'aspect extérieur du bâtiment ;</li> <li>• Changement de la destination du bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une <u>surface hors œuvre brute (Shob)</u> de plus de 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ;</li> <li>• Extension d'une surface comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> ayant pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà du seuil de 170 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) ;</li> <li>• Travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.</li> </ul>

Pour tout renseignement complémentaire :

- Contactez le secrétariat de mairie
- Prenez rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme

# LE CIRCUIT DES EAUX

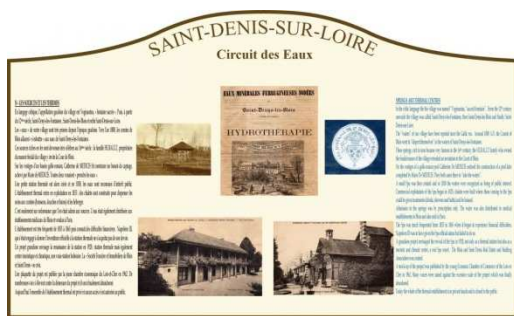
La commune de Saint-Denis-sur-Loire, avec l'aide d'Agglopolys et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, a créé le "Circuit des Eaux", son parcours de randonnée pédestre.

Le balisage est en cours de réalisation. Il parcourt les sites les plus remarquables de la commune et d'autres lieux, preuves du passé "Ville d'eau" de Saint-Denis-sur-Loire.

La commune a décidé d'implanter une signalétique spécifique tout au long du parcours pour informer les randonneurs sur les sites les plus remarquables et l'histoire de notre commune. Ci-dessous quelques exemples de ces plaques signalétiques :



Les puits



Les sources et les thermes

Transport à la demande



Allez voir sur le site

<http://www.agglopolys.fr/>

en page d'accueil, vous trouverez une petite vidéo sympathique démontrant tout l'intérêt du Transport à la demande.

## Quelques rappels de bon sens à l'intention de quelques-uns pour le confort et la sécurité de tous les autres !



Nous sommes régulièrement interpellés par des dionysiens, gênés voire exaspérés, par le comportement au volant (ou au guidon) de quelques-uns d'entre nous.

Nous tenons donc à faire quelques rappels sur les règles d'usage en matière de respect d'autrui lorsque nous sommes automobilistes ou motocyclistes :

- La Commune de Saint-Denis-sur-Loire n'est pas des plus contraignantes en matière de stationnement. Peu de voies sont interdites au stationnement donc, lorsqu'elles le sont, c'est qu'il s'agit d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Merci donc de respecter les interdictions de stationner, **notamment rue Médicis à Macé (des deux côtés) et dans tous les carrefours.**

- Le non respect des limitations de vitesse provoque un danger permanent pour les dionysiens et notamment pour les enfants qui ne manqueront pas, en périodes de vacances scolaires, de parcourir les rues de notre beau village, à pied ou à vélo. Merci donc de prendre soin de nos enfants en modérant votre vitesse notamment dans les secteurs où celle-ci est limitée à 30 km/h.

- **A propos du parking de l'école** : Toujours pour la sécurité des enfants, nous souhaitons attirer votre attention sur trois points :

- \* Le parking est à sens unique : merci de respecter la signalisation et le sens de circulation



tant en entrant qu'en sortant.

- \* Certains ont une vitesse totalement inadaptée à la configuration de ce lieu et mettent en danger quotidiennement la sécurité des enfants. Merci d'y penser à l'avenir.

- \* Le stationnement devant le portail de l'école maternelle est interdit. Il ne nous paraît pas opportun de mettre un panneau d'interdiction (mais s'il le faut, nous le ferons !) tant la logique devrait inciter les automobilistes à se garer sur les emplacements destinés à cet effet ! **Il s'agit là d'un véritable danger** pour les enfants des écoles car ces véhicules mal garés cachent la visibilité des autres automobilistes et des piétons. Sans compter que, régulièrement, le car de transport scolaire est retardé dans son parcours par ce genre de comportement.

Ces quelques points de bon sens n'ont pour objectif que d'assurer la sécurité et le confort de tous les dionysiens, et notamment des plus jeunes, plus vulnérables, et de nos visiteurs.

**Merci d'avance pour votre compréhension**

**MANIFESTATIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES****« PAYSAGES D'ICI ET D'AILLEURS »**

Thème retenu cette année pour le concours-photos  
Organisé par le Comité des Fêtes  
les 29 et 30 septembre 2012

*A vos appareils !*

**APOLLOS PRESENTE SON THEATRE 2012**

Nouveauté pour cette année : une représentation à Villerbon le dimanche 18 mars à 15h00  
De nouveau une représentation à Marolles le dimanche 25 mars à 15h00

et le final à SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

- le samedi 31 mars à 20h30
- le dimanche 1<sup>er</sup> avril à 15h00



Les pièces sont toutes jouées par des jeunes de 9 à 17 ans.

**4 pièces cette année :**

- « Les poireaux radioactifs » de Jacques Daumonts
- « Les nuits sont toujours trop courtes à Harlem » de Pascal Nowacki
- « Le parking du supermarché » de Jean-Luc Pecqueur
- « Joyeux anniversaire de » Jean-Marie Cavet

**SAMEDI 21 AVRIL – CONCOURS DE BELOTE**  
(Club du Bel Age)**DIMANCHE 6 MAI : PÉTANQUE** (Apollos)**DIMANCHE 10 JUIN : RANDONNÉE PÉDESTRE**  
(Comité des Fêtes)**SAMEDI 16 JUIN : GINGUETTE** (Apollos et Comité des Fêtes)

**MERCREDI 4 JUILLET : MARCHÉ GASTRONOMIQUE NOCTURNE**  
Soirée d'ouverture du festival « Un été entre Loire et Sologne »  
(OTI Blois-Pays de Chambord, Municipalité et Comité des Fêtes)

**SAMEDI 30 JUIN : FÊTE DES ÉCOLES À VILLERBON**  
(Association des Parents d'élèves du RPI)

**Brûlage des déchets végétaux**

**A partir du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 septembre** de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.



Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

**Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.**

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

**Cette règle s'applique à toutes et à tous.**

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public**

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste.



**En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.** Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.

***Poubelles – Rappel***

**Il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir. Elle doit être stockée jusqu'au mardi soir suivant dans le domaine privé, si possible à l'abri des regards.**

**Merci, pour le bien de tous, de respecter cette règle.**




# Manifestations Objectif zéro pesticide

**Sorties** « A la rencontre des herbes folles »  
Guidé par un animateur, à l'occasion d'une promenade d'environ deux heures dans les rues de Villebarou le 14 avril 2012 et de Mer le 23 juin 2012, venez découvrir avec les habitants de ces deux communes les herbes spontanées qualifiées injustement de « mauvaises herbes » mais qui ont pourtant mille vertus.

**Opération** « Laissons pousser », les fleurs dans nos villes et nos jardins  
Distribution gratuite de sachets de graines de fleurs à semer aux habitants des communes de Villebarou, Marchenoir et Mer, signataires de la charte « Objectif zéro pesticide ».

Consultez le programme sur <http://www.cdpne.org/zero-pesticide-manifestations.html>

Imprimé sur papier recyclé  
CREATION & IMPRESSION ☎ 02 54 77 76 15



# Jardiner au naturel : efficace, facile, meilleur pour la santé et l'environnement

Les communes s'engagent progressivement dans des démarches de réduction de l'utilisation des pesticides dans l'entretien de leurs voiries et de leurs espaces verts. Habitants, jardiniers amateurs, vous pouvez également participer ; des solutions existent ! Cette conférence sur le thème « Comment jardiner sans pesticide » vous présente d'une manière concrète et pédagogique les conseils pratiques pour jardiner efficacement sans nuire à l'environnement, à la qualité des eaux et à la santé des jardiniers : de vraies alternatives aux désherbages et aux traitements chimiques pour disposer d'un beau jardin, équilibré, sain et productif. Sans oublier : moins de travail et moins de peine pour l'entretenir !

Conférence par  
**Denis PEPIN**  
ingénieur agronome et écologue,  
spécialiste du jardinage écologique et du potager biologique,  
journaliste et auteur

**Mercredi**  
**28 mars**  
**20h30**

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides et avec le soutien de la ville de Blois

Salle de conférence : Auditorium de la bibliothèque Abbé Grégoire  
Entrée gratuite  
Inscription au CDPNE 02 54 51 56 70